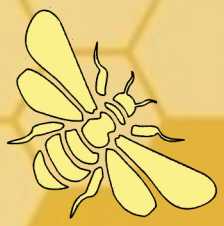
API - INFO



SOMMAIRE

Édito.

Mise en Hivernage : Comment bien préparer ses colonies ?

Frelon asiatique et cohabitation apicole.

Plante mellifère : L'Inule visqueuse

Convocation Assemblée Générale

Déclaration des ruches adhésion 2025 petites annonces

EDITO

Octobre 2024

La saison apicole est maintenant terminée et vos ruches sont prêtes pour l'hivernage. Pour que cela se passe au mieux, vous avez contrôlé :

Les provisions ;

Effectué les traitements anti-varroa ;

Bien isolé les toits des ruches ;

Géré au mieux les ravages du frelon asiatique.

Une fois ces tâches réalisées, on ne peut que leur souhaiter un bon hivernage.

Cependant aux alentours de Noël, il ne faudra pas oublier de faire un traitement à base d'acide oxalique contre notre plus grand ennemi « le Varroa destructor ».

Le bilan des récoltes 2024 :

Comme prévu avec le printemps « pourri » que nous avons subi, les récoltes de miel de printemps sont en baisse, plus ou moins de 30 % suivant les régions. Nous pouvons en tirer la conclusion suivante ; qu'il est très important de maintenir des provisions suffisantes en sortie d'hiver et début de printemps.

A NOTER : notre assemblée générale se déroulera le samedi 23 novembre 2024 de 9 h à 12 h à la Maison des Associations à Nîmes, suivi d'un repas.
Dans cet API INFO vous trouverez la convocation à l'AG, et la réservation pour le repas de l'AG .
Venez nombreux !

Bonne nouvelle saison 2025,

Gilbert Martin
Président du SAG

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DU SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD

siège social : 890 Chemin de la Guinguette Laugier - 30000 NÎMES
Email : apigard@gmail.com
Internet : www.apigard.com **N° 155 - 4e TRIMESTRE 2024**

EXCELASSUR
PLUS PROCHES, PLUS HUMAINS
SARL EXCELASSUR
AGENT GÉNÉRAL & COURTIER

NÎMES VILLE ACTIVE (Siège Social)
442 Av. Jean Prouvé - B.P. 17008
30900 Nîmes Cedex 2
Tél. : 04 66 67 39 06
E-mail : agence.excelassurvilleactive@axa.fr

UZÈS
Avenue Georges Pompidou
30700 Uzès
Tél. : 04 66 22 17 73
E-mail : agence.excelassuruzes@axa.fr

MARGUERITTES
10 bis Av. de Provence
30320 Marguerittes
Tél. : 04 66 81 77 27
E-mail : agence.excelassurmarguerittes@axa.fr

SOMMIÈRES
28 Rte de Saussines - B.P. 21044
30250 Sommières Cedex 1
Tél. : 04 66 80 41 56
E-mail : agence.excelassursommieres@axa.fr

SAINT MATHIEU DE TRÉVIERS
37 Av. Louis Cancel
34270 Saint Mathieu de Tréviers
Tél. : 04 67 63 80 70
E-mail : agence.excelassurstmathieu@axa.fr

ASSURANCES BANQUE
ORIAS n°09 051 023 - RCS NIMES 513 525 725

MISE EN HIVERNAGE :

Comment bien préparer ses colonies ?



QUAND HIVERNER UNE RUCHE ?

L'hivernage est une étape clef en apiculture, il sera déterminant pour le développement des colonies au printemps. La mise en hivernage s'effectue en règle générale dans notre région entre la fin du mois d'octobre et le début du mois de novembre alors que les températures se rafraichissent. Après cette période, il est conseillé de ne plus ouvrir les ruches au risque de refroidir l'essaim !

Les abeilles se serrent en « grappe d'hivernage » à l'intérieur du corps de ruche dès que les températures extérieures tombent en dessous des 10 °C. Plus il fait froid, plus la grappe sera compacte. En son cœur, la température peut monter jusqu'à 35 °C, s'il y a encore du couvain. Cela leur permet de réchauffer leur nourriture avant de l'ingérer. Une fois les réserves épuisées, ces dernières se déplacent vers la partie supérieure du corps de la ruche. Si vous en avez l'occasion, placez votre oreille contre une ruche et vous pourrez entendre le bourdonnement diligent des ouvrières qui réchauffent leur maison.

RÉDUIRE LES ENTRÉES DE RUCHE

Protégez vos ruches des rongeurs ! Pour cela, réduisez l'entrée afin que ces parasites à poils courts ne s'installent dans les coins délaissés par les abeilles. Vous les empêcherez de grignoter la cire et les réserves de miel au passage. Les perturbations et les vibrations créées pas les squatteurs stressent vos abeilles qui vont de fait consommer plus de miel.

CHOISIR LE BON PLANCHER

En hiver, l'**humidité** est l'ennemi numéro un d'une colonie d'abeille. Pour limiter ses dégâts, veillez à ce que le plancher de la ruche soit aéré.

Plancher aéré ou grillagé avec plaque de fermeture : ouvrir partiellement la plaque de fermeture du plancher afin que le courant d'air assainisse l'essaim. Si les températures approchent 0° refermer complètement le plancher.

Plancher grillagé sans plaque de fermeture : Réduire l'aération et si les températures approchent 0°, isoler le plancher pour éviter les courants d'air.

RESSERRER LA COLONIE

Réduisez l'espace de vie des abeilles à 8 voire 6 cadres si nécessaire, grâce à des partitions isolantes en polystyrène et aluminium. Ainsi, les abeilles ne dépensent pas trop d'énergie pour réchauffer l'essaim, c'est à la fois une économie d'énergie et de nourriture, et un gage de redémarrage précoce de la ponte de la reine. Cela évite également d'avoir des cadres de rives inoccupés et donc non chauffés (source d'humidité).



ISOLER LE CORPS DE RUCHE

Ajoutez un isolant en mousse sous le toit (type Foam) ou en aluminium, pour éviter la **déperdition de chaleur** de la ruche durant l'hivernage. **Inclinez** légèrement votre ruche vers l'avant afin que la condensation s'écoule. Isoler ses ruches contre l'humidité est une étape nécessaire afin d'aider les abeilles à hiverner.

STOCKAGE DES HAUSSES

Une fois les hausses léchées par les abeilles, entreposez-les, garnies **de 8 cadres maximum**, dans un endroit aéré à l'abri de la chaleur et de la pluie. Disposez-les en cheminée, isolées du sol pour prévenir l'apparition de la fausse-teigne. Ajoutez des grilles à reines aux extrémités pour empêcher des rongeurs d'entrer.



STOCKAGE DES CADRES BÂTIS

Si vous avez des cadres bâtis en excès, conservez-les dans les mêmes conditions que vos hausses. Pour les cadres qui contiendraient encore des résidus de pollen et de miel, conservez-les dans une chambre froide à 10°c afin d'éviter d'attirer la fausse-teigne et les guêpes.

QUEL POIDS DOIT ATTEINDRE UNE RUCHE POUR L'HIVERNAGE ?

Peser ses ruches avant l'hiver donne une indication sur l'état des réserves. Le poids d'une ruche permet de savoir si les abeilles ont besoin d'être nourries ou non. La pesée s'effectue à l'arrière de la ruche grâce à un peson (ou pèse ruche). Le poids relevé doit être ensuite multiplié par 2. Par exemple, un peson qui indique 16 kg signifie que la ruche pèse environ 32 kg.



Le poids de la ruche peut varier selon le secteur, on peut considérer qu'une ruche complète doit peser entre 32 et 35 kg. Bien entendu, ce poids peut être plus important notamment en altitude et les régions plus froides où les réserves de miel doivent être plus importantes pour les colonies d'abeilles.

NOURRISSEMENT AU SIROP AVANT LE DÉBUT DE L'HIVER

Vous pouvez ouvrir une dernière fois la ruche fin octobre ou début novembre. Cette ouverture doit s'effectuer uniquement lorsque la météo n'est pas orageuse et que la température extérieure ne descend pas en dessous de 15°c. Vous pouvez effectuer une **stimulation*** en début d'automne (de mi-septembre à début octobre) pour avoir de jeunes abeilles en quantité suffisante, bien nourries et en bonne santé pour couvrir la période hivernale.

* RUCHE DE MOINS 35 KG

Si la colonie vous semble trop clairsemée, nourrissez avec du sirop de stimulation (50% eau / 50% sirop) pour développer le nid à couvain et favoriser la naissance d'abeilles d'hiver.

Si la colonie est suffisamment populeuse, nourrissez avec un sirop plus concentré (30% eau / 70% sirop). Contrairement au pain de candi, les abeilles stockent le sirop dans leurs cadres de réserve.

* RUCHE DE PLUS DE 35KG

Si la ruche pèse entre 35 et 40 kg, elle a suffisamment de réserve pour tenir l'hiver. On estime qu'une ruche a besoin de 12 à 20 kg de miel pour un bon hivernage.

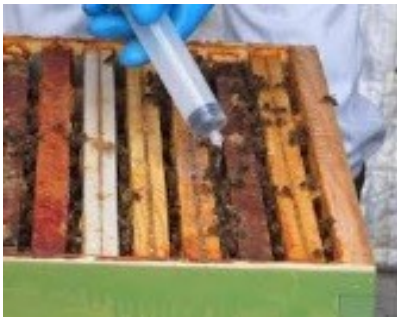
COMMENT NOURRIR LES ABEILLES EN HIVER ?

Surveillez le poids des ruches pour savoir si oui ou non vous devez nourrir vos abeilles. Les ruches doivent être régulièrement pesées pendant l'hiver afin de s'assurer que les colonies ne manquent pas de nourriture.

Durant son hivernage, la colonie va absorber entre 8 et 15 kg de miel operculé. Elle peut consommer jusqu'à 4 kg dès septembre si les conditions météorologiques sont mauvaises. En cas de manque de réserves, il est conseillé de compléter le poids en distribuant du candi sur un couvre-cadres percé ou sous un nourrisseur retourné. Les pains de sucre (candis) seront plus adaptés que le sirop qui contraint les abeilles à éliminer les excès d'eau.

Pensez au traitement hivernal !

Entre fin décembre et début janvier, c'est la période la plus propice pour effectuer un traitement à l'acide oxalique*. En effet, à cette période il y a une baisse significative de la ponte et donc très peu de Varroa sous couvain operculé. Le traitement se fait, soit par sublimation (avec une température extérieure autour des 10°), soit par dégouttement, en versant un sirop tiède contenant de l'acide oxalique, directement sur la grappe d'abeilles. La colonie va ensuite faire circuler ce sirop, les abeilles vont se lécher pour assimiler celui-ci. Ce procédé permet d'éliminer entre 95 et 98% des varroas présents dans la ruche.



Jean-Michel Perronneau

*** Seuls les traitements Acide oxalique ayant une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) sont utilisables en apiculture.**

Pour plus d'informations sur la mise en hivernage voyez ce webinaire via le lien suivant :
https://www.youtube.com/watch?v=cV0Ie5i-Rrc





FRELON ASIATIQUE ET COHABITATION APICOLE :

Vous trouverez bien sûr pléthore d'articles sur le piégeage et le frelon asiatique. Pour ne pas être celui de trop, j'irai à l'essentiel.

Éradiquer, anéantir, annihiler, voici la volonté de l'homme face au fléau que représente le frelon asiatique. D'un côté une capacité incroyable de l'insecte à s'immiscer au sein d'un écosystème jusque-là en équilibre ; de l'autre la certitude inconcevable de l'homme qu'il peut, là encore, tout dominer. Combat déséquilibré et perdu d'avance si l'on campe sur nos certitudes !

« *Connais ton ennemi et connais-toi toi-même, et cent batailles ne te mettront jamais en péril.*[1] » disait Sun Tzu

Connais ton ennemi - La reproduction du frelon asiatique :

Pour se reproduire il faut être au moins 2 ! le reste n'est que pansement sur une jambe de bois !



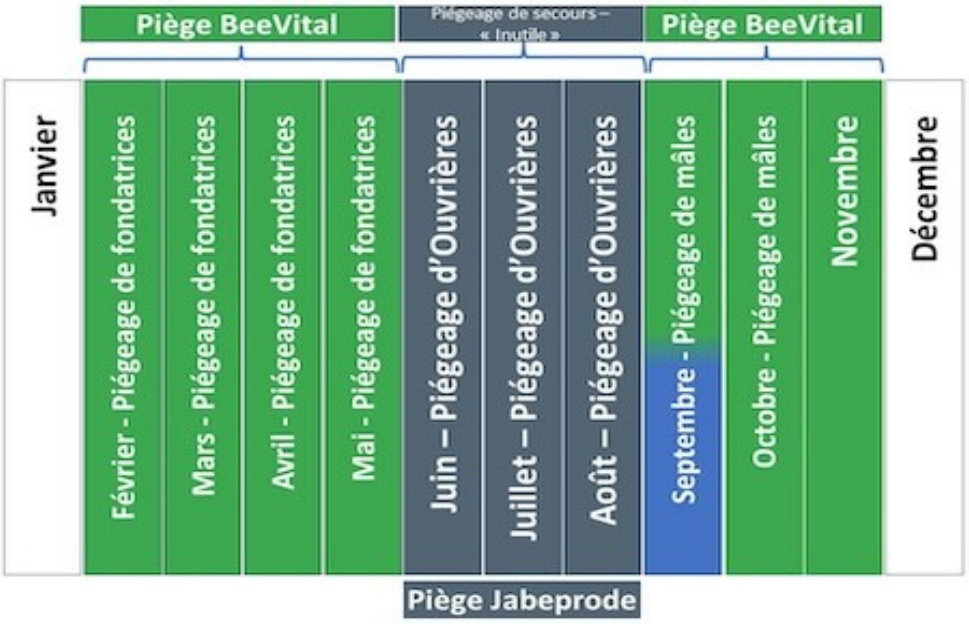
Les fondatrices ou gynes :

Elles commencent à sortir de leurs cachettes hivernales entre février et avril. Elles iront pondre dans des nids primaires qu'elles quitteront uniquement pour rejoindre le nid secondaire entre juin et septembre qu'elles ne quitteront plus.

Les mâles :

Ils sont conçus vers le mois d'octobre. Ils vont s'accoupler avec des femelles qui deviendront de futures fondatrices. En novembre, ces dernières iront se cacher dans un trou ou dans un arbre jusqu'au printemps suivant.

L'observation du climat doit permettre d'adapter ces périodes de piégeage.



Connais-toi toi-même – Les actions humaines efficaces :

En tant qu'apicultrice ou apiculteur nous avons plusieurs actions à mener :

1. **Qui** ? Informer les citoyens moldus[2] (ceux qui ne connaissent pas la magie des abeilles), de l'existence des frelons asiatique sur leurs territoires et de l'impact néfaste de ce dernier sur l'écosystème. D'après certaines études[3] une nid peut absorber **l'équivalant d'une ruche** (60.000 cadavres d'insectes retrouvés dans les nids autopsiés) par saison en insectes (allant de nos abeilles aux araignées en passant par les mouches et les guêpes). En expliquant qu'une gyne capturée, c'est un nid de FA (Frelon Asiatique) en moins (15.000 à 20.000 FA de moins en circulation), donc en raccourcissant un peu, une gyne tuée c'est 60.000 pollinisateurs sauvés !

1 SUN TZU L'ART DE LA GUERRE. Synchronique éditions
2 https://harrypotter.fandom.com/fr/wiki/Moldu
3 Muller et al., 2009 ; Rome et al., 2011b ; Muller et al., 2013

Informer les **citoyens** et les encourager à piéger intelligemment sur leur territoire c'est nous soutenir dans ce combat, car seuls les **apiculteurs** ne pourront rien faire, ou pas assez.





2. **Où** ? Piéger autour des ruchers et futurs ruchers ; sur des superficies étendues afin de garantir un maillage assez large.
3. **Quand** ? De février à avril pour capturer des gynes, et de mi-septembre à fin octobre pour capturer des mâles. Le fait de capturer des reproducteurs diminue la variété génétique en circulation et potentialise donc la consanguinité susceptible d'affaiblir l'espèce.
4. **Quels pièges :**
 a. pour en avoir testé plusieurs il me semble que le **Piège Velutina Beevital**[4] est le plus efficace. (150 fondatrices au printemps). Il est certes onéreux, mais il est robuste et le nettoyant bien et en le stockant à l'abri des UV durant les 8,5 mois pendant lesquels il ne sert pas, il devrait durer plusieurs années.
 b. Les pièges **Jabeprode**[5] semblent très efficaces pour les périodes de piégeages de secours, ils permettent de diminuer la pression de frelon asiatique en été-automne.





5. **Quelle recette pour l'appât** : En voici une parmi d'autres, retenez bien que ce qui marche à un endroit ne marche pas à l'autre, et ce qui fonctionne un mois peut ne plus agir le mois suivant. En automne l'apport de protéine peut être plus attractif. En tout cas dans mes pièges je trouve cela efficace et pas cher aussi. L'appât doit être renouvelé dès qu'il est évaporé (fonction du vent et la météo), un piège qui ne sent plus, n'agit plus. Mélangez :
 a. 2 litres d'eau
 b. 1kg de sucre
 c. 30g de levure lyophilisée (5 sachets de 6g)
 Laissez macérer dans un bidon durant 3 jours en secouant de temps à autre, puis le 3ième jour ajoutez :
 d. 0,5litre de vin blanc sec (la villageoise fait l'affaire)

 Répartissez cette mixture dans vos pièges. La quantité fabriquée est adaptée au nombre de pièges, sachant qu'un piège beevital contient ½ litre (plusieurs litres pour une Jabeprode) et que la mixture ne se conserve pas trop bien.
 Les frelons vivants peuvent être maintenus en vie à l'intérieur des pièges (eau sucrée), car ils libèrent des phéromones attirant ainsi leurs congénères.

Traçabilité :

Comme dans toutes nos pratiques apicoles, la traçabilité est primordiale. Nous vous enjoignons donc à signaler sur le frelon.com[6] vos captures. Cela permet d'établir une cartographie précise de l'avancée territoriale de ce fléau ainsi que d'affiner les périodes de piégeages les plus efficaces.

Au secours !

En cas de doute ou de nid particulièrement gros ou difficile d'accès, n'hésitez pas à contacter votre référent local GDSA-frelon asiatique[7]. (Il n'y en a pas dans toutes les communes)

Raphaël Dontenville

4 https://www.beevital.com/be
5 https://www.jabeprode.fr/piege/
6 https://lefrelon.com/
7 https://gdsa30.fr/index.php/gdsa-30-reseau-de-lutte-frelon-asiatique/

Plantes importantes pour l'abeille, fleurissant en septembre - octobre.

« Inula viscosa » ou « Dittrichia viscosa »
Son Nom vernaculaire (Nom commun) est
« L'Inule visqueuse ».

C'est une plante vivace de la famille des Astéracées (ancienne famille des Composées).

Elle est présente sur tout le pourtour Méditerranéen, mais petit à petit elle remonte vers le nord, pour l'instant jusqu'à Lyon (une preuve du réchauffement climatique).





Description :

• Les rameaux sont coriaces, ligneux à leur base.

• Hauteur de la plante fleurie, 40 à 80 cm.

• Les feuilles sont sans pédoncule, embrassent la tige (feuilles acaules) et alternent. Elles sont visqueuses sur les deux faces (protection contre les parasites et la sécheresse estivale).

• Les capitules en épis font de 1 à 3 cm de diamètre de couleur jaune.

Valeur apicole :

• Pour les ruchers en plaine et en bordure de ville, elles contribuent beaucoup aux provisions hivernales.

• Bon apport d'un pollen jaune oranger et peut être très mellifère si la plante a reçu quelques bons arrosages.

Certaines colonies fortes peuvent monter le nectar en hausse et produire un miel agréable mais qui cristallise rapidement.





Valeur agricole :

• Considérée comme plante envahissante et indésirable dans les zones cultivées.

Ses graines (akènes) ont un bon pouvoir germinatif, elles sont surmontées par une aigrette qui leur permet d'être décimé par le vent.

• Cette plante est utilisée en oléiculture car elle est l'hôte d'un prédateur de la mouche de l'olive.

• Si vous voulez reproduire cette plante, il vous faut récolter les graines en décembre et les semer au printemps.

Gilbert Martin

– CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT

Vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale ordinaire du Syndicat d'Apiculture du Gard, qui se tiendra :

Samedi 23 novembre 2024 à 9 heures, à la Maison des Associations
2 impasse Jean Macé - 30900 NIMES.

Ordre du jour :

Accueil des participants et mot du président - Rapport moral – Rapport d'activité - Rapport financier de l'exercice 2024 et approbation des comptes - Elections statutaires - Questions diverses…

Nous sollicitons donc vivement votre participation. Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement vous pouvez vous faire représenter par un autre membre du Syndicat muni d'un pouvoir (ci-dessous) dûment rempli et signé. Venez donc nombreux à ce rendez vous annuel.

Les membres désirant présenter leur candidature comme Administrateur, en apportant leurs idées, leur aide et leur dynamisme dans la bonne marche du Syndicat, doivent se manifester dès maintenant en envoyant un email à apigard@gmail.com ou en renvoyant le bulletin ci-dessous par courrier postal au siège du syndicat.

Nous vous proposons de poursuivre notre rencontre au **restaurant Pizza Papa** Costières, Avenue de la Bouvine, à Nîmes, à 500m du lieu de notre réunion
C'est l'occasion de prendre le temps de se revoir et de partager. Vous trouverez les modalités d'inscription ci dessous :

POUVOIR

Je soussigné ……demeurant……

donne pouvoir à …… demeurant……

Pour me représenter à l'assemblée générale du **Syndicat d'Apiculture du Gard** qui se tiendra le samedi 23 novembre 2024 à Nîmes, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Date et Signature……

BULLETIN DE CANDIDATURE

A renvoyer avant le 09/11/2024 à : Syndicat d'Apiculture du Gard - 890 Chemin de la Guinguette Laugier 30000 NÎMES

M……

(nom, prénom, adresse, téléphone, mail) se porte candidat à un poste d'administrateur du Syndicat d'Apiculture du Gard pour un mandat de 3 ans.

Fait à ……le……

Signature ……

BULLETIN D'INSCRIPTION AU REPAS

L'inscription est impérative avant le 16/11/2024 sur Internet par ce lien https://bit.ly/4h8uH1E

ou par courrier postal au Trésorier (Syndicat d'Apiculture du Gard chez Michel Caby, 926 route du Mas Soubeyran, 30140 MIALET) en précisant le nombre de repas pour pouvoir réserver un nombre de places suffisant au restaurant.

Le règlement (25,00€ par personne) sera établi par chèque à l'ordre du *Syndicat d'Apiculture du Gard*, dès votre arrivée à l'Assemblée Générale. Il vous sera alors remis un ticket vous permettant d'accéder au restaurant **Pizza Papa**.

Salade Parmigiano Reggiano, Escalope de volaille (200 gr) sauce crème fraîche basilic et linguine, Mousse au chocolat, vin, sont au menu de ce repas convivial…



rte d'Avignon, 13570 Barbe

04 90 95 29 11

Apiculture
REMUAUX

DÉCLARATION DES RUCHES

Rappel :

En France, tout apiculteur doit déclarer ses ruchers, même s'il s'agit uniquement de ruchettes, dès la première année, et à partir de la détention d'une seule colonie d'abeilles. Cela permet entre autres l'obtention ultérieure d'un numéro SIREN/SIRET, indispensable pour la vente de produits dérivés (comme le miel par exemple) de son installation. Ensuite la déclaration est annuelle.



Pourquoi déclarer ses ruches ?

Il existe plusieurs avantages à déclarer ses colonies d'abeilles : tout d'abord, cela permet de mieux connaître le cheptel apicole français. En effet, l'obtention des informations sur les déclarations de ruches se fait département par département, et permet donc de savoir où en est la filière apicole en France année après année.

Déclarer les ruches permet aussi de mieux les protéger. Si un rucher de votre département est touché par une maladie, la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) pourra vous prévenir. De plus, les assurances apicoles ou certains médicaments ne sont délivrés que sur présentation d'un numéro d'immatriculation du rucher. Enfin, cette démarche permet aussi de débloquer des aides dans le cadre du Plan apicole européen, en soutien des actions réalisées en faveur de la filière française d'apiculture.

Cette déclaration impérative pour tous, permet d'obtenir le numéro d'identification NAPI, obligatoire pour l'adhésion au Syndicat, la déclaration de sinistres auprès des assurances et pour l'obtention de médicaments auprès du GDSA.

Quand et comment procéder à la déclaration des ruches ?

La déclaration annuelle obligatoire de ruches doit être réalisée entre le 1er septembre et le 31 décembre.

Les nouveaux apiculteurs doivent réaliser une déclaration de ruches dès l'installation de la première colonie. Si cette première déclaration est réalisée en dehors de la période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 août), il sera nécessaire de renouveler la déclaration en période obligatoire (entre le 1er septembre et le 31 décembre). La réalisation de cette démarche permet l'obtention d'un numéro d'apiculteur, le NAPI qui devra obligatoirement être indiqué sur au minimum 10% des ruches du rucher ou sur un panneau bien visible à l'entrée du rucher.

Pour faire la déclaration en ligne : https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/

ADHÉSIONS 2025 c'est bientôt !

L'adhésion au Syndicat d'Apiculture du Gard vous permet, outre la défense de l'abeille au niveau national, de souscrire à un choix d'assurances pour vos ruches, de vous abonner à des revues apicoles, de bénéficier de remises auprès de certains fournisseurs, de cotiser pour une somme modique à la contribution obligatoire 'éco-emballage', de profiter du magazine Api-info, etc.

Toutes les conditions tarifaires fixées par l'UNAF ne sont pas encore connues au moment où nous éditons ce numéro. Nous vous ferons parvenir en fin d'année un numéro « spécial adhésion » qui vous permettra de nous transmettre rapidement votre adhésion pour qu'elle soit effective dès le début de l'année 2025.

PETITES ANNONCES GRATUITES (réservées aux membres du syndicat)

- Essaims hivernés 5 à 6 cadres Dadant avec reines sélectionnées de souche Buckfast, marquées. Disponibles dès mars/avril 2024. 180€. Contact et réservations : Michel Caby : 07 50 07 48 18. michel.caby@gmail.com

Api-Info : 890 Chemin de la Guinguette Laugier - 30000 NÎMES. **Directeur de la Publication :** Gilbert Martin. **Commission Presse :** Frédéric Chambon, Michel Caby, Jean Michel Perronneau, Gilbert Martin. Réalisation et mise en page : Michel Caby. **N°155 - 4e Trimestre 2024.**

